

*Initiatives ministérielles*

Monsieur le Président, vous vous souviendrez très bien que nous avons tenu ce genre de débat il y a quelques jours seulement. Jamais auparavant dans l'histoire du Parlement canadien a-t-on ressuscité un projet de loi sans le consentement unanime de la Chambre. Cela ne s'est jamais produit non plus dans un parlement britannique qui nous sert de modèle.

Je suis donc d'avis que nous discutons aujourd'hui de ce projet de loi parce qu'on a méprisé nos traditions, méprisé la Chambre et en fin de compte méprisé la population canadienne. Il demeure néanmoins là devant nous. Je veux simplement vous rappeler que ce projet de loi avait, dans sa version précédente, été renvoyé à la Chambre par un comité le 31 mai 1989, c'est-à-dire il y a plus d'un an. Il a été débattu à l'étape du rapport et approuvé le 5 juin 1990, c'est-à-dire il y a un an et un jour.

Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour en finir avec ce projet de loi. Il disposait d'amplement de temps, mais, comme à l'habitude, il a mal géré ses affaires, il a fait les choses n'importe comment et il a donc été forcé de rompre avec la tradition et les conventions et de ressusciter un projet de loi qui est réellement mort au *Feuilleton* lors de la prorogation du Parlement au début de mai.

Il n'est pas surprenant que ce genre de débat ait quelque chose de vexant à ce moment-ci. Il me choque quelque peu, mais puisqu'il est commencé, je suppose que nous devons accepter d'y participer.

On se souvient peut-être—je vais donner juste un peu plus d'histoire—que le projet de loi qui était destiné à éliminer les tarifs de l'Est a été proposé alors que ces subventions étaient déjà éliminées.

Elles ont été éliminées en juillet 1989. Un peu plus tard, le gouvernement a présenté ce projet de loi pour confirmer une décision qu'il avait déjà prise.

À mon avis, ce n'est qu'une autre manifestation de mépris pour les traditions de la Chambre.

Quand ce projet de loi a été présenté, il y a plus d'un an, nous avons dit qu'il aurait des effets nuisibles partout, mais surtout dans les Maritimes.

Je suis triste de dire que certaines de ces prédictions se sont réalisées. Quant aux autres, je pense que la plupart d'entre elles seront confirmées dans les mois ou dans les années à venir.

Examinons les faits. Je pense qu'ils sont indiscutables. Premièrement, l'élévateur de Saint John n'est plus. Il est fermé. C'est fini. Cinquante-cinq emplois ont disparu. Dans une région comme le Canada atlantique, c'est particulièrement pénible. On ne peut pas prendre à la légère la perte de 55 emplois.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a dit, il y a quelques minutes, dans ses remarques, que la loi sur le tarif de l'Est ne servait plus à rien et était devenue un fardeau pour les finances publiques.

Bien sûr, nous savons tous que le gouvernement ne jure que par la réduction du déficit.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports aille dire aux 55 habitants de Saint John qui ont perdu leur emploi que cette loi ne servait plus à rien. Je me demande s'ils seraient d'accord. J'en doute fort.

Ce n'est pas tout. Cette mesure a déjà eu une incidence sur l'élévateur de Halifax, en Nouvelle-Écosse. Elle a de graves conséquences pour cette installation. D'après des chiffres que je viens d'obtenir aujourd'hui, 27 emplois ont déjà disparu à cet élévateur.

Cela signifie une perte de 14,4 millions de dollars pour l'économie de Halifax. Si cet élévateur qui est dans une situation précaire, ferme, l'économie de la ville perdra 13,2 millions de dollars et 220 années-personnes.

La situation est très grave.

Cet élévateur, selon des renseignements que j'ai obtenus aujourd'hui, a besoin de 260 000 tonnes métriques pour rentrer dans ses frais. C'est à peu près ce qu'il reçoit actuellement. Donc, si ça descend plus bas, il sera en difficulté et il pourrait être obligé de fermer.

C'est très inquiétant, car il s'agit d'une installation très importante pour la ville de Halifax.

Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler les propos que la députée de Halifax a tenus à la Chambre le 12 février 1990, lorsqu'elle participait au débat sur le projet de loi: «L'économie de Halifax repose sur les activités portuaires. Les silos à céréales, les activités découlant de ces silos et les emplois ainsi créés garantissent la prospérité économique relative de la ville de Halifax.»

• (1530)

Je dis «relative» par rapport à la mauvaise posture dans laquelle se trouve le reste de la région et qui est attribuable aux mesures pernicieuses du gouvernement.